

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

JÉSUS OU BARRABAS

Nous sommes à la veille de deux grandes consultations du suffrage universel : élections au Conseil général, élections législatives et il convient de se demander sur quel terrain doivent se faire ces élections. Il n'est pas douteux que ce n'est ni sur le terrain économique, ni sur le terrain des questions sociales, mais exclusivement sur le terrain politique ; car c'est un fait et un fait incontestable, si la forme républicaine est admise et acceptée par la majorité des Français, il faut que cette majorité ne s'endorme pas dans une apparente sécurité, sous peine de périr, car l'expérience de chaque jour nous apprend que les partis de réaction, les partis où on prétend gouverner le peuple sans que lui-même participe au gouvernement, n'ont pas désarmé et que s'ils ont renoncé à la personne de leurs prétendants, ils voudraient, en adaptant la forme républicaine à leurs vues gouvernementales, organiser une République sans républicains où les réformes destinées à améliorer le sort du plus grand nombre, le sort des déshérités, seraient enterrées à jamais.

L'âme de cette opposition qui ne désarme pas, c'est l'Eglise et voilà pourquoi nous envisageons les luttes prochaines sous le même angle que le père Coubé dans son discours de Lourdes. La lutte, a-t-il dit, va être circonscrite entre Jésus et Barrabas. C'est vrai.

Mais voici ce que nous entendons, nous, par cette phrase. La lutte sera circonscrite entre ceux qui veulent la liberté pour eux et aussi pour les autres et ceux qui ne la voudraient que pour l'enlever aux autres. La lutte va être circonscrite entre ceux qui veulent énergiquement la prédominance du pouvoir civil c'est-à-dire, du pouvoir de la Nation tout entière, sur une fraction, que cette fraction soit l'Eglise ou l'Armée, ou encore les deux réunies ;

Entre ceux qui, respectant les croyances de tous, ne veulent pas que l'Eglise devienne un instrument de gouvernement ou de dictature et ceux qui nous ramèneraient volontiers à la période des billets de confession, de la messe et de la communion forcées ;

Entre ceux qui admettent la liberté pour le père de famille d'inculquer à ses enfants telles ou telles croyances, mais qui ne veulent pas que l'Etat, neutre par définition, favorise telle ou telle de ces religions en l'adoptant officiellement à l'école, et ceux qui veulent Dieu à l'école mais le Dieu catholique seulement à l'exclusion du Dieu des Juifs, des protestants, des musulmans ou des bouddhistes ;

Entre ceux qui veulent que le prêtre enseigne librement, à ceux qui veulent l'entendre, les principes de sa religion, mais se limite dans cette mission et ceux qui veulent en faire un apôtre d'opposition tonnant du haut de sa chaire contre les pouvoirs établis dont il devrait être, à l'égal des autres fonctionnaires, un serviteur fidèle ;

Entre ceux qui veulent le développement libre des congrégations, de la mainmorte, dont des expériences fréquentes ont montré le danger politique et social, l'extension indéfinie de cette puissance des associations religieuses, minant insidieusement le pouvoir civil pour arriver à le soumettre et à le dominer, et ceux qui veulent que dans une société libre, le peuple ne soit asservi par personne, et ne soit dominé par aucune minorité et garde partout et toujours sa souveraineté. Voilà le vrai terrain de la lutte : la lutte entre l'esprit civil et l'esprit clérical.

Nous savons, nous reconnaissons qu'il est triste, après trente et un ans de République, d'en être à ce point de lutter encore pour conserver la forme du gouvernement qui paraît être la condition nécessaire des réformes démocratiques. Mais à qui la faute ? ne faut-il pas accepter ce que l'on ne peut éviter ?

Et d'ailleurs, n'est-on pas obligé de reconnaître que malgré cette lutte de tous les instants, la République a fait beaucoup dans le sens démocratique : les lois scolaires, la loi militaire, la loi sur les syndicats ouvriers, la loi sur les accidents de travail, les travaux préparatoires pour cette loi des retraites ouvrières tant attendue, tout cela fait entre deux luttes, presque sans reprendre haleine, ne permet-il pas de prévoir tout ce qui se fera lorsqu'enfin le cléricalisme et l'esprit clérical seront vaincus et anéantis.

Décidément le père Coubé a raison, la lutte est entre Jésus et Barrabas ; traduisons : les vrais démocrates et les cléricaux.

Au Transvaal

Le voyage aux Etats-Unis

Les amis du président Krüger démentent qu'il ait varié dans son projet de visiter les Etats-Unis. Il ne cesse pas, à ce propos, de recevoir des lettres des amis de la cause boër à New-York, à Boston, à Chicago, qui le pressent de hâter son voyage. On lui dit que l'accueil qu'il recevra du peuple américain sera de nature à produire un changement dans la politique américaine de l'Europe. Mais la prochaine arrivée de la femme du général Botha a forcément décidé le général Krüger à écarter encore pour le moment toute idée de départ pour les Etats-Unis. On assure qu'elle est chargée d'une mission de la plus haute importance.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 Mai 1901

La Chambre s'occupe, dans cette séance, d'un projet présenté par la commission de prévoyance sociale, projet qui tend à introduire un certain nombre de modifications dans la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. Ferrette demande l'extension du bénéfice de la loi aux ouvriers et employés occupés dans les entreprises industrielles et commerciales. M. Millerand combat cette proposition, car, dit-il, cette question sera réservée pour une loi ultérieure.

La disjonction de l'amendement Ferrette à la loi de 1898, est prononcée par 390 voix contre 175.

La disjonction d'un amendement de M. Devèze, tendant à ce que l'indemnité résultant d'un accident puisse être cumulée avec la retraite proportionnelle, est prononcée par 397 voix contre 140.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Election législative

ALBERTVILLE (SAVOIE)

Inscrits, 9,387 ; votants, 7,668 ; suffrages exprimés, 7,606.

Ont obtenu :

MM. Proust, républicain, 3,945 voix (élu) ; Denarie, radical, 3,661 voix.

La loi sur les Associations

C'est très probablement jeudi ou vendredi au plus tard, que le Sénat élira la commis-

sion qui sera chargée d'examiner le projet sur le droit d'association voté par la Chambre. Cette commission sera composée de dix-huit membres ; les neuf bureaux du Sénat devront donc élire chacun deux représentants.

Les retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociale a entendu samedi matin M. Mesureur, qui a développé un contre-projet relatif aux retraites ouvrières.

Ce projet, contrairement aux conclusions de la commission et aux propositions du gouvernement, ne fait pas reposer le principe des retraites sur la capitalisation des versements, mais bien sur la répartition annuelle et immédiate entre les vieillards du produit de ces versements.

La retraite serait payée à soixante ans. La charge annuelle pour le budget de l'Etat serait, d'après les calculs de M. Mesureur, de 80 à 90 millions.

Arrestation d'un avocat

M^e Le Chapelain, avocat à la cour d'appel de Paris, a été écroué au Dépôt de la Préfecture de police. Il arrivait du Caire, où il avait été arrêté à la suite de plusieurs plaintes en abus de confiance et en détournements portées contre lui.

M^e Le Chapelain, à peine âgé de quarante ans, était parvenu à se créer une assez belle situation au Palais. Pendant très longtemps il plaida aux assises ; il fut l'avocat de M. Laisant dans le procès du Panama. Il a publié un dictionnaire de la Révolution française qu'il édita lui-même. C'est, croit-on, cette publication qui est la cause initiale de ses infortunes judiciaires actuelles. Il perdit dans cette entreprise de grosses sommes et dut recourir à des expédients. Finalement il s'appropriâ une somme de 40,000 fr. qu'on lui avait confiée pour une destination particulière. Se voyant perdu, il prenait la fuite et y a quelques mois et se rendait en Egypte. Les détournements et abus de confiance commis par M^e Le Chapelain s'élevaient à plus de cent mille francs.

C'est M. Jolliot, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête relative à son affaire.

Blason terni

Le commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin a envoyé au Dépôt, sous l'inculpation de vol, le comte et la comtesse d'Arrois, demeurant avenue de Villiers,

Très joueur, le comte d'Arrois avait en quelques années, perdu toute sa fortune aux courses et dans les établissements de jeu. Habitué à mener la vie à grandes guides, il n'avait pu se résoudre à réduire son train de maison, et, depuis longtemps il ne vivait que d'expédients. A différentes reprises il avait eu maille à partir avec la justice.

C'est à la suite d'une plainte en vol, déposée par une demi-mondaine, Mlle Lucienne de L..., habitant un luxueux appartement rue de la Victoire, que M. d'Arrois et sa femme ont été arrêtés. Mlle Lucienne de L..., était l'amie du comte. Avant-hier matin, celui-ci vint lui rendre visite. Après son départ elle s'aperçut qu'une montre avec sa chaîne, les deux objets estimés à une valeur de 1,000 fr., n'étaient plus sur la table à toilette, où elle les avait placés. Ne doutant pas que le voleur fût le comte d'Arrois, dont elle connaissait les embarras d'argent, elle n'hésita pas à aller déposer une plainte entre les mains du commissaire de police.

CHRONIQUE LOCALE

Madame de Verninac nous écrit qu'elle regrette de ne pouvoir répondre individuellement à tous les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués de toutes parts ; elle remercie ici tous ceux qui sont venus honorer la mémoire de son mari et lui apporter un peu de consolation dans l'affreux malheur qui l'a frappée.

Fête de la Pentecôte 26 mai 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du vendredi 24 mai inclus, au mercredi 29 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 30 mai.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 30 mai.

CAHORS

LA SITUATION POLITIQUE DANS LE LOT

Mise au point

Certaine phrase de notre dernier entrefilet sur la politique générale dans le Lot a été émise, paraît-il, quelques-uns de nos amis. — (Voir aux locales de Gourdon).

Nous tenons à déclarer que cette phrase a été mal interprétée.

Nous n'avons pas voulu dire que le nouveau sénateur de Gourdon serait nécessairement le porte drapeau du parti radical du Lot.

Nous avons voulu attirer l'attention de nos amis politiques sur une situation incontestablement grave.

Il nous faut aujourd'hui : un nouveau sénateur et un nouveau porte drapeau.

Or, comme nous espérons que les organisateurs du Congrès de Gourdon, — se rendant compte de la gravité de la situation, — composeront ce Congrès aussi largement que possible par l'adjonction de quelques hommes politiques des autres arrondissements, dont l'avis ne peut être négligeable, nous pensons et nous pensons encore que le Congrès peut étudier les deux questions.

Voilà quelle était notre idée.

Nous nous bornons à émettre un avis ; au Congrès de prononcer. Le plus tôt sera le mieux, afin de couper court aux machinations de nos adversaires.

A. C.

Une Candidature inexplicable

Un de nos confrères annonce à grand fracas la candidature au Conseil général, dans le canton de Luzech, de M. Abel Combarieu, secrétaire général de la Présidence de la République.

Nous nous refusons, quant à nous, à enregistrer une semblable nouvelle sans en

